

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 18 janvier 2023 à 15 h 04, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M ^{me}	Carole Deschênes	Représentante de Baie-Comeau
M.	Jacques Ferland	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Julien Normand	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Christian Malouin	Représentant de Chute-aux-Outardes
M.	Raymond Lavoie	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale et greffière-trésorière
M ^{me}	Catherine Martel	Directrice administrative

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 04 et le quorum est constaté.

Rés. 2023-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2023-02

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2022.

Rés. 2023-03

4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - RAPPORT ANNUEL ET DÉCEMBRE 2022

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de décembre 2022 ainsi que le rapport annuel pour la même année.

Rés. 2023-04

5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la correspondance figurant sur la liste 2023-01.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2023-05

6.1 Autorisation du paiement des comptes - Décembre 2022

Sur motion de monsieur Jacques Ferland, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois de décembre 2022 :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 1 325 654,05 \$
- du TNO de la Rivières-aux-Outardes pour un montant total de 5 598,64 \$

Rés. 2023-06

6.2 Rapport annuel de sécurité civile

CONSIDÉRANT que depuis le 16 octobre 2019, la MRC de Manicouagan, à titre de municipalité locale pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes, s'est dotée d'un plan de sécurité civile afin de se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que le plan de sécurité civile du TNO prévoit qu'une fois par année, le Comité de sécurité civile (CSC) doit dresser un bilan des différentes activités de maintien, de suivi et d'amélioration du dossier complet de l'état de préparation en matière de sécurité civile.

Sur motion de madame Carole Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC adopte le rapport annuel de sécurité civile du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour l'année 2022.

Rés. 2023-07

6.3 Fonds culturel Manicouagan - URLS Côte-Nord / Mosaïque Nordique

CONSIDÉRANT le projet de l'Unité régionale Loisir et Sport de la Côte-Nord lequel consiste à l'organisation de soirées de création libre, sous formule « open art jam », où du matériel sera mis à la disposition des participants pour qu'ils puissent créer, échanger et essayer de nouvelles techniques artistiques;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 962 \$, est recommandé positivement par le comité consultatif.

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC autorise ID Manicouagan à verser à l'Unité régionale Loisir et Sport de la Côte-Nord, pour la réalisation de ce projet, un montant de 770 \$ sous forme de subvention, à même l'enveloppe du Fonds culturel Manicouagan.

Rés. 2023-08

6.4 Engagement - Opérateur surnuméraire

CONSIDÉRANT que la MRC doit recourir à des employés surnuméraires pour supporter les employés réguliers de l'aéroport de Baie-Comeau lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que la liste des employés surnuméraires est rapidement épuisée lorsque la MRC requiert des opérateurs pour effectuer le déneigement de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominique Jean nous a offert ses services pour effectuer le déneigement lorsque requis.

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu de recommander l'ajout du nom de monsieur Dominique Jean sur la liste des opérateurs surnuméraires.

Rés. 2023-09

6.5 PSPS volet rural - Municipalité de Godbout/ Développement de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Godbout, lequel consiste à développer un coin café-causerie à la bibliothèque municipale afin d'offrir un lieu permettant aux citoyens d'échanger sur les livres choisis ou simplement faire de la lecture sur place, dans un endroit confortable autant pour les enfants que leurs parents;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 5 233 \$, est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise ID Manicouagan à verser à la municipalité de Godbout un montant de 4 186 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire de la PSPS volet rural de 2020 de la municipalité de Godbout.

Rés. 2023-10

6.6 PSPS volet rural - Municipalité de Pointe-Lebel /Espace biblioplage

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Pointe-Lebel, lequel consiste à aménager un espace près de la plage, sur la rue Chouinard, afin de créer un espace convivial où les gens seront invités à y faire de la lecture et de la relaxation;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité prévoit l'aménagement d'un escalier donnant accès à la plage, d'une aire publique, de bancs, d'un support à vélos et d'une cabane en bois de cèdre avec tablettes et chaises servant d'abris pour la lecture;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 15 893 \$, est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Jacques Ferland, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise ID Manicouagan à verser à la municipalité de Pointe-Lebel un montant de 12 714 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire de la PSPS volet rural de 2020 de la municipalité de Pointe-Lebel, et ce, conditionnellement à l'engagement de la municipalité, par résolution, à poursuivre les activités culturelles et à remettre la cabane à l'endroit désigné par le projet pour une durée minimale de 5 ans.

Rés. 2023-11

6.7 PSPS volet urbain - Unité Domrémy / Le Toit vert - jardin urbain

CONSIDÉRANT le projet de l'Unité Domrémy de Baie-Comeau, lequel consiste à créer un jardin collectif, sur le toit de la bâtisse de l'organisme, permettant la production d'aliments frais;

CONSIDÉRANT que ce lieu de rencontre ouvert à tous permettra notamment l'élaboration d'un programme de transformation des récoltes, la tenue d'activités d'aide alimentaire et de cuisine collective, ainsi que la distribution des surplus au frigidaire communautaire;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 160 750 \$, est recommandé positivement par le comité avisé.

Sur motion de madame Carole Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise ID Manicouagan à verser à l'Unité Domrémy de Baie-Comeau un montant de 20 100 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire de la PSPS volet urbain 2022 et 2023.

Rés. 2023-12

6.8 PSPS volet rural - Conseil des Innus de Pessamit / Agent de surveillance TQ3

CONSIDÉRANT le projet du Conseil des Innus de Pessamit, lequel consiste à embaucher deux agents territoriaux, pour une période de 15 semaines, qui surveilleront la circulation et les comportements le long du sentier de la TQ3, sur le territoire de la communauté, et ce, afin de gérer les comportements des différents utilisateurs du sentier;

CONSIDÉRANT que cette démarche permettra d'évaluer le sérieux des utilisateurs du sentier avant l'émission d'une autorisation par le conseil pour le passage du sentier TQ3;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 24 840 \$, est recommandé positivement par le comité avisé.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise ID Manicouagan à verser au Conseil des Innus de Pessamit un montant de 19 872 \$ pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'enveloppe budgétaire 2022 de la PSPS volet rural de Pessamit.

Rés. 2023-13

6.9 FRR-4 Soutien à la vitalisation / Le Clos du ruisseau vert

CONSIDÉRANT le projet de l'entreprise en démarrage Le Clos du ruisseau vert, lequel consiste à exploiter une terre agricole de la municipalité de Ragueneau et y planter des arbres fruitiers pour la récolte et l'auto-cueillette et ainsi transformer les fruits en confiture et produits congelés;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 228 253 \$, est recommandé positivement par le comité de vitalisation.

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise le directeur financier à verser à l'entreprise Le Clos du Ruisseau vert un montant de 65 000 \$ à partir du Fonds régions et ruralité - Volet 4, et ce, conditionnellement à la confirmation de la structure financière incluant l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Rés. 2023-14

6.10 Vélo Santé 2023

CONSIDÉRANT que se tiendra les 25, 26 et 27 août 2023, la 19^e édition de Vélo Santé-Alcoa au profit de la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan.

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de commanditer la participation d'un candidat pour un montant de 1 500 \$. Ces argents seront pris à même le budget du TNO de la Rivière-aux-Outardes et versés à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan.

Rés. 2023-15

6.11 Inspection TPI - Nolisement d'un hélicoptère

CONSIDÉRANT qu'en 2004, la MRC a signé une convention de gestion territoriale avec le gouvernement du Québec visant à effectuer la gestion de certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC est responsable de l'aménagement forestier et de l'émission des permis d'interventions forestières sur les TPI;

CONSIDÉRANT que la tempête du 23 décembre dernier a causé d'importants chablis et qu'il y a lieu d'en évaluer l'ampleur afin d'élaborer un plan de récupération;

CONSIDÉRANT que le bois récupéré permettra de dégager un revenu supplémentaire pour les TPI et par le fait même, couvrir les frais associés à l'inspection;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'une entreprise spécialisée pour le nolisement d'un hélicoptère AS350 B2 basé à Baie-Comeau.

Sur motion de madame Carole Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

D'accorder le contrat pour le nolisement d'un hélicoptère AS350 B2 pour des fins d'inspection à Mustang Hélicoptères inc, selon les coûts suivants :

Taux horaire : 1 840 \$/ heure, taxes en sus;

Que le directeur financier soit et est autorisé à engager les sommes requises pour les inspections des TPI, en référence à la soumission de Mustang Hélicoptères inc., et ce, à partir du fonds de mise en valeur des TPI en fin d'année si requis.

Rés. 2023-16

6.12 Octroi de contrat TLGIRT / Présentation développement durable en aménagement forestier

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a été nommée MRC délégataire désignée par les six MRC de la Côte-Nord dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC de Manicouagan est responsable de l'animation des trois Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que les membres desdites tables désirent recevoir le conférencier monsieur Gaston Déry pour une présentation sur le développement durable démystifié au contexte des TLGIRT;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Monsieur Déry pour la tenue de trois conférences, soit une pour chacune des Tables de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan dispose d'une somme de 532 689,40 \$ pour la réalisation de l'objectif 4.1 du PADF pour la période 2023-2024.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan autorise le directeur financier à approprier un montant de 8 125 \$, taxes en sus, à même le budget alloué aux TLGIRT pour la présentation de ladite conférence à chacune des trois Tables de la Côte-Nord.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Inspection TPI - Nolisement d'un hélicoptère
- FRR-4 Soutien à la vitalisation / Le Clos du ruisseau vert
- PSPS volet rural - Municipalité de Godbout / Développement de la bibliothèque municipale
- PSPS volet rural - Municipalité de Pointe-Lebel / Espace biblioplage
- PSPS volet urbain - Unité Domrémy / Le Toit vert - jardin urbain
- PSPS volet rural - Conseil des Innus de Pessamit / Agent de surveillance TQ3

Rés. 2023-17

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 43.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

LISE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN
768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 À 15 H 00
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - RAPPORT ANNUEL ET DÉCEMBRE 2022**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Décembre 2022
 - 6.2.** Rapport annuel de sécurité civile
 - 6.3.** Fonds culturel Manicouagan - URLS Côte-Nord / Mosaïque Nordique
 - 6.4.** Engagement - Opérateur surnuméraire
 - 6.5.** PSPS volet rural - Municipalité de Godbout/ Développement de la bibliothèque municipale
 - 6.6.** PSPS volet rural - Municipalité de Pointe-Lebel /Espace biblioplage
 - 6.7.** PSPS volet urbain - Unité Domrémy / Le Toit vert - jardin urbain
 - 6.8.** PSPS volet rural - Conseil des Innus de Pessamit / Agent de surveillance TQ3
 - 6.9.** FRR-4 Soutien à la vitalisation / Le Clos du ruisseau vert
 - 6.10.** Vélo Santé 2023
 - 6.11.** Inspection TPI - Nolisement d'un hélicoptère
 - 6.12.** Octroi de contrat TLGIRT / Présentation développement durable en aménagement forestier
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

